

REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE  
-----  
**ARRETE DU MAIRE**  
-----

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

CONSIDERANT qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux de réparation sur le réseau eau potable, rue Paul Lafargue à ISBERGUES,

CONSIDERANT que ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARL VANO, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, à compter du lundi 6 novembre 2023 jusqu'au 6 décembre 2023 inclus,

**Objet :**

**Interdiction de stationnement et restriction  
de circulation rue Paul Lafargue**

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux situés rue Paul Lafargue à ISBERGUES, du lundi 6 novembre 2023 jusqu'au 6 décembre 2023 inclus. La circulation se fera par alternats par feux tricolores et la vitesse sera limitée à 30 km/h.

**Article 2** : La signalisation sera conforme aux normes en vigueur et mise en place par l'entreprise SARL VANO, TSA 70011, 69134 DARDILLY CEDEX, chargée de l'exécution des travaux.

**Article 3** : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ISBERGUES pour exécution.

**Article 4** : Le présent arrêté sera publié par affichage électronique sur le site internet de la commune d'Isbergues.

Fait à ISBERGUES, le  
02 NOV. 2023

Le Maire,



David THELLIER